

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 06 mai 2015
transmise le : 06 mai 2015

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers représentés : /

Séance du : 12 mai 2015

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

Membres présents :

M. SCHOTTER, M. AMANN, Mme MULLER, M. FAVIER, adjoints
Mme WENDLING, M. LORENTZ, M. LEHMANN, Mme KLEIN,
Mme HEILIG, M. SCHNITZLER, M. WICKER

Membres absents excusés : Mmes MOREL, MARTINS, M. LANG

Membres absents représentés : /

A été désignée comme secrétaire de séance : Mme KLEIN

1) Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 25 mars 2015.

2) Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

- **Approbation des statuts**
- **Demande de création de l'ATIP au Préfet**
- **Désignation des électeurs**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal : La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

Il nous est maintenant proposé de prendre une délibération concordante avec l'ensemble des membres fondateurs pour approuver formellement les statuts de l'Agence sous la forme d'un Syndicat mixte ouvert à la carte et demander au Préfet de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte « AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE (ATIP) ».

L'objectif est la création juridique du syndicat mixte au 1^{er} juillet 2015 pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016.

La convention précisant les modalités d'élections du comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte – Agence Territoriale d'Ingénierie Publique – en tant que membre fondateur, dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.
- PREND acte des caractéristiques suivantes du syndicat mixte :
 - . le syndicat mixte prendra la dénomination « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et son siège sera fixé à l'Hôtel du Département Place du Quartier Blanc à Strasbourg,
 - . il aura pour objet :
 - 1 – le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
 - 2 – l'instruction administrative des déclarations et autorisations d'urbanisme,
 - 3 – l'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
 - 4 – la gestion des traitements des personnels et des élus et cotisations,
 - 5 – la tenue des listes électorales,
 - 6 – l'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
 - 7 – le conseil juridique complémentaire à ces missions.
 - . le comité du syndicat mixte sera composé de :
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour le département Bas-Rhin
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les groupements de collectivités et autres établissements publics
 - 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants pour les communes
- DECIDE les dispositions suivantes :
 - . approuve les statuts annexés à la présente délibération
 - . approuve les dispositions du document ci-annexé précisant les principes et modalités d'élection du 1^{er} collège communal et du 1^{er} collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, siégeant au sein du 1^{er} comité syndical
 - . demande au Préfet du département du Bas-Rhin de prendre l'arrêté portant création du syndicat mixte Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
 - . désigne
M. FAVIER Gilles, adjoint au maire, en qualité d'électeur titulaire,
et
Mme MULLER Christine, adjointe au maire, en qualité d'électeur suppléant,
Appelé à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre M. FAVIER Gilles et Mme MULLER Christine sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.
- DIT QUE :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet de Saverne.

3) Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement – 2014

Conformément à la réglementation et après présentation des rapports 2014,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, approuve les rapports 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

4) Nouvelle réglementation de circulation dans la rue Felsch et la rue de l'église - sécurisation du trajet menant à l'école

Suite aux travaux de voirie en cours de réalisation, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nouvelle mise en place de la réglementation de la circulation et du stationnement sur les tronçons de la rue de l'église à Ittlenheim et de la rue Felsch, afin de sécuriser le trajet menant à l'école, à la zone de loisirs ainsi qu'aux différents bâtiments communaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, décide :

- la mise en place de zones 20 et 30,
- la réglementation de la circulation, du stationnement et des passages piétons,
- la limitation du tonnage,
- de prendre les arrêtés en conséquence.

5) Urbanisme

Présentation des autorisations d'urbanisme en cours.

6) DIVERS

Clôture de la séance à 23h15.